



**Regardez la date d'expiration
initiale** indiquée sur le chèque et
référez-vous au tableau



Date d'expiration initiale	De janvier 2020 à février 2020 De juillet 2020 à octobre 2020	D'avril 2021 à décembre 2021 NOUVEAUTÉ	Toutes les autres dates 2020-2021
Nouvelle date d'expiration	Prolongation autorisée jusqu'au 31/12/2022	Prolongation autorisée jusqu'au 31/12/2023	Prolongation non autorisée

**Tous les chèques consommation
sont valables jusqu'au 31/12/2022,**
quelle que soit la date initiale
inscrite sur le chèque

